



L'essentiel du Conseil d'Administration du 10 mars 2021

La présidente revient sur les faits marquants de fin 2020 et début 2021.

Pour les détails, [voir ici](#).

Elle cite le renouvellement de notre certification ISO 9001:2015, félicite les services qui ont participé à l'audit. Elle évoque la compétition avec huit autres pays en Europe pour accueillir une entité du Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme (CEPMET) : la ville de Bonn en Allemagne a été choisie mais Toulouse figurait dans le tiercé de tête.

Les projections climatiques sur l'impact du changement climatique en métropole à horizons 2050 et 2100 ont eu un certain succès, faisant l'objet d'une couverture médiatique appréciable.

La production opérationnelle de Météo-France a basculé sur les nouveaux calculateurs en février, un bel aboutissement de projet. Elle cite les principaux partenariats et contrats commerciaux reconduits récemment (EDF-DOAAT, direction générale de l'armement, Orange, RTE, etc.).

Elle rappelle que climatologiquement, 2020 a été une année hors du commun (l'année se classe la plus chaude depuis 1900, devant 2018) marquée par une succession de mois « chauds », notamment février et ceux d'été avec deux épisodes de canicule.

Tout cela a été suivi début 2021 par un défilé de perturbations et de tempêtes (Bella, Gaetan, Hortense, Justine) et d'une récente semaine glacée (7 au 14 février 2021).

Elle précise que M. Samuel Morin prend la tête du CNRM, que Pauline Morin est nommée directrice de la communication et David Ménager directeur des ressources humaines.

Enfin, elle rappelle que la situation sanitaire conduit à mettre au premier plan la santé et la sécurité de ses agents en plaçant en travail à domicile 5 jours par semaine tous ceux dont les fonctions sont télétravaillables, sauf situations particulières d'agents souffrant de l'isolement.

On compte 84 cas de Covid avérés à ce stade.

Les comptes de Météo-France, l'exécution de son budget sont approuvés :

Il est proposé deux délibérations (votes) : 1) approuver les comptes consolidés de l'exercice 2020 du groupe Météo France, tels qu'ils sont présentés, 2) approuver les comptes sociaux de l'exercice 2020 de Météo France, tels qu'ils sont présentés et affecter le résultat bénéficiaire d'un montant de 4,4 M€ en report à nouveau. Dans les deux cas, la CFDT-Météo approuve.

Cela ne nous empêche de faire remarquer que la sous-consommation de 1,95 M€ sur l'enveloppe de personnel (1,16 M€ sur les payes des personnels sous plafond dont 600 k€ reportés sur 2021) contribue à un résultat comptable positif de près de + 5 M€, qui conduit l'Etablissement à payer un impôt (sur les sociétés) de 0,5 M€. Non exécution de la masse salariale = payer des impôts sur ce qui reste en caisse, ça peut faire râler tout de même. C'est un regret.

Cependant. Il faut noter que le budget initial avait été augmenté de 1,4 M€ sur la ligne RIFSEEP, ce qui a permis d'en terminer, ou quasi, avec la mise en place de ce régime indemnitaire.

Le détail des non dépenses des personnels a été fourni par la direction. C'est appréciable. La publication tardive au Journal Officiel du texte visant « l'intéressement » (150 € à venir pour chaque agent, le secrétaire général précisant être en train de discuter de différents indicateurs avec les

tutelles pour voir si on peut aller plus loin) et le retrait de jours de grève ont empêché une exécution parfaite. Dans l'ensemble, le résultat des mises en paye est très satisfaisant par rapport à des années antérieures. La CFDT-Météo espère que l'année prochaine, l'Etablissement fera encore mieux.

Un administrateur demande une typologie des départs en retraite : qui dans quels métiers ? Avec la crise Covid, il y a eu moins de départs que prévus (les personnels ont différé leur départ) et moins de recours au temps partiel (les personnels n'ont plus ressenti le besoin d'être à 80 % ou moins).

La p-dg décrit les postes pour lesquels il y a peu ou pas de remplacement, en évoquant d'abord la « sanctuarisation » de la recherche et de l'Outre-Mer (pas de suppression d'emplois), elle précise que les services ayant particulièrement produit des efforts avec des baisses des personnels sont ceux du Secrétariat Général via la mise en place des Centres de Services Partagés.

En lien avec les comptes, l'avis des membres du Conseil est sollicité sur des demandes de remise gracieuse intérêts compris formulées par les agents comptables qui ont versé des primes à d'anciens p-dg avant de recevoir les contrats en bonne et due forme. Affaire de formalisme. Les membres du Conseil votent ces remises gracieuses à l'unanimité, hormis deux abstentions.

Un bilan du Contrat Objectif (2017-2021) a été présenté :

Il est très riche.

Notre message (CFDT-Météo) a consisté à mettre en avant que Météo-France, si on lui en donne des moyens, peut faire beaucoup au bénéfice de la société française. La [présentation \(ici en lien\)](#) en témoigne sans besoin de nombreux commentaires.

La CFDT-Météo pointe un retard sur les APIC, produit d'avertissement de prévision des crues dont l'élargissement a « pris du retard », malgré la satisfaction générale des premières communes qui ont pu l'utiliser. Voilà précisément un domaine où nous (Météos) aurions pu concourir au renforcement de la sécurité des personnes et des biens si nous avions de plus amples moyens.

Dans ce bilan, la direction de l'Etablissement a précisé que la crise Covid, passant par là, gelant les ré-organisations, impactant les projets « d'automatisations » des productions de Météo-France, va conduire à ne pas pouvoir « rendre » 35 des 95 emplois l'an prochain dans le domaine "prévision". La CFDT-Météo a formulé le vœu que l'ensemble des administrateurs tienne compte de ces estimations, et soutienne une réduction des suppressions d'effectifs en 2022. Aussi, sans aller jusqu'à 2026 (bien qu'il faudra y venir « à un moment donné » dans le cadre du futur COP, cf. ci-dessous), on regardera de près les arbitrages pour l'année prochaine. L'engagement pris il y a près de 5 ans devait conduire à rendre 95 emplois.

Une inflexion aura-t-elle lieu ? Rendez-vous en fin d'année pour la réponse, indiquent les tutelles.

Une ébauche du prochain Contrat Objectif (2022 – 2026) a été présentée dans la foulée :

Point marquant. La CFDT-Météo juge sévèrement le projet de Météo-France.

Nous rêvions que le [projet de COP 2022/2026](#) pousse plus loin la puissance de calcul, pousse plus loin les ambitions, qu'il soit le témoin de nouveaux moyens accordés à Météo-France. Or, nous avons le sentiment d'un COP dans la continuité du précédent. Cependant, nous avons bien noté l'apparition d'un axe stratégique autour des services portant sur l'adaptation au changement climatique, ce qui est un point de satisfaction.

Nous pensons que plus de moyens pourraient conduire à plus d'ambition. Le vice-versa n'est pas certain, et nous comprenons « *une position que nous jugeons un peu défensive de l'Etablissement.* »

Notre souhait, côté CFDT-Météo, est que Météo-France ne souffre pas d'une restriction de moyens (à l'instar des APIC pris en exemple précédemment) qui limiterait ses apports socio-économiques, mis en avant dans [le rapport de France Stratégie de 2018](#) qui a illustré que « *ça vaut le coup d'investir dans Météo-France* ».

On note qu'il est précisé dans la présentation que l'Etablissement recrutera « de nouveaux profils ».

De manière générale, les administrateurs ont reconnu la bonne écoute de Météo-France envers ses interlocuteurs pour établir ce que l'on attend de Météo-France. Pour employer les termes utilisés au Conseil, c'est notamment en BtoB, c'est à dire vers les « professionnels », que l'on reconnaît un vrai effort. La relation avec le grand public doit aussi rester une priorité soulignent plusieurs administrateurs (c'est le BtoC, le « commerce orienté vers les consommateurs »).

Un consensus se fait autour d'une exigence : la communication entre Météo-France et ces clients doit rester une préoccupation centrale.

Des administrateurs s'interrogent sur les raisons pour lesquels l' Etablissement s'auto-limite en visant à devenir un acteur de référence « public » : pourquoi « public » uniquement ? Pourquoi pas un acteur de référence tout court ? Bonne question.

La CFDT-Météo a lancé un débat sur le rapport, la tension, entre moyens et ambitions, illustrant la capacité de l'Etablissement à contribuer socio-économiquement à la collectivité (cf. l'exemple des APIC et les conclusions du [rapport de France Stratégie](#) qui décrit, secteur par secteur (transports, énergie, aviation, travaux publics, etc.) en quoi Météo-France contribue au bien de nos concitoyens, concluant à un « retour sur investissement » de 3 à 7 fois le budget de l'Etablissement.

La qualité des débats fut de bon niveau, il s'agit de s'interroger sur la période 2022/2026, période couverte par le prochain contrat d'objectifs mais aussi d'esquisser des priorités jusqu'à 2030.

A l'administrateur de la banque mondiale qui souligne que des opportunités existent dans champs d'activité autour des enjeux soit du changement climatique (et de l'exposition de certains actifs face aux risques à long terme, devant la transformation de l'environnement), soit selon les secteurs d'activité déjà investis par des acteurs privés leaders du domaine technologique, le représentant du ministère de la transition écologique et la p-dg indiquent que des services peuvent effectivement être développés par Météo-France, en fonction d'un certain investissement, ou en fonction de « partenariats structurants », ou en fonction de compétences propres à développer au sein de l'Etablissement.

La question d'être un champion national ou un champion international se pose.

La Responsabilité Sociétale de l'Entreprise Météo-France est évoquée, notamment pour s'interroger sur la proposition de (re-)mettre en place une commission de déontologie, qui pourrait notamment juger de la pertinence à soutenir les activités météorologiques de certains Etats ou fournir certaines entreprises, plutôt en fonction de critères moraux qu'en fonction de critères commerciaux.

En ce qui concerne les ambitions, au final, de nombreux intervenants reprennent la problématique posée par la CFDT. Des limites existeront : les moyens de Météo-France ne seront pas infinis, il faudra faire des choix en fonction des effectifs et moyens disponibles.

La tutelle souligne que d'autres Etablissements s'inscrivent des processus de transformation majeurs et ont aussi besoin d'effectifs ou de moyens. D'ailleurs, « *il faut rester efficient* » rappelle le représentant du budget, soulignant l'apport potentiel des évolutions technologiques dont la puissance de calcul, et l'intérêt à maintenir des compétences propres à l'Etablissement.

Comme tous, il reconnaît que des éléments restent à préciser, notamment la trajectoire des emplois. Les discussions sont visiblement en cours entre la direction et les tutelles. A ce stade, l'hypothèse qui est prise est celle d'une stabilité des effectifs sur 5 ans. C'est une hypothèse dont on ne sait pas comment il faut la considérer : très raisonnable, trop optimiste, pas assez ambitieuse ?

La p-dg évoquant ces discussions en cours va jusqu'à formuler l'espoir que le schéma d'emploi pourrait être positif sur la période. En d'autres termes, que Météo-France recruterait plus qu'il n'y aura de départs, pour aboutir à un solde positif d'emplois sur 2022 – 2026. Il faut y croire.